



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2022
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-quatrième session

28 février-3 mars 2023

Point 3 m) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision : cadres nationaux d'assurance de la qualité

Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2022/324 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité. Le Groupe y présente les activités qu'il a menées pour faciliter l'application du *Manuel des cadres nationaux d'assurance de la qualité des Nations Unies en statistique officielle*, qui comporte des recommandations sur l'assurance de la qualité et un cadre national d'assurance de la qualité actualisé. Le Groupe y présente en outre les résultats d'une enquête menée à l'échelle mondiale auprès des pays sur la mise en œuvre de l'assurance de la qualité, des informations sur l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre d'un cadre national d'assurance de la qualité en statistique officielle ainsi que des informations sur les travaux du Groupe sur la question de l'assurance de la qualité ou des sources de données nouvelles et administratives. Enfin, le Groupe y présente également le programme de travail qu'il se propose d'exécuter au cours des deux prochaines années en vue d'aider les pays à se doter d'un cadre national d'assurance de la qualité.

La Commission de statistique est invitée à prendre note des travaux accomplis et à faire part de ses observations sur l'avancement des travaux et le projet de programme de travail. Les mesures que la Commission est invitée à prendre sont présentées au paragraphe 21 du présent rapport.

* E/CN.3/2023/1.



Rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité

I. Introduction

1. Dans sa décision 50/106, la Commission de statistique a adopté le *Manuel des cadres nationaux d'assurance de la qualité des Nations Unies en statistique officielle* et les recommandations y figurant. Elle s'est félicitée de la grande utilité de ce manuel qui aidait les pays à se doter d'un cadre national d'assurance de la qualité, notamment pour ce qui était des données provenant de nouvelles sources et de nouveaux fournisseurs, ainsi que des données et statistiques concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Dans sa décision 52/117, la Commission de statistique a pris acte du rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité (E/CN.3/2021/26), y compris son programme de travail pour 2021 et 2022 et le mandat actualisé pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de cadres nationaux d'assurance de la qualité dans les pays.

II. Travaux menés par le Groupe d'expert au cours des deux dernières années

2. Les 22 pays suivants sont actuellement membres du Groupe d'experts : l'Afrique du Sud, le Botswana, le Brésil, le Cameroun, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, l'Égypte, la Fédération de Russie, l'Indonésie, la République islamique d'Iran, l'Italie, la Jamaïque, le Japon, le Mexique, le Niger, la Norvège, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Ukraine et le Viet Nam. Les neuf organisations internationales et régionales suivantes ont rejoint le Groupe d'experts : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, Eurostat, la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

3. Lors de sa réunion de mai 2021, le Groupe d'experts a déterminé quatre priorités pour ses travaux : a) l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre d'un cadre national d'assurance de la qualité, car les pays qui en sont aux premiers stades de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un tel cadre bénéficieraient de conseils plus clairs sur l'ordre dans lequel procéder ; b) l'élaboration de listes de contrôle de la qualité adaptées à des fins spécifiques, pour compléter la liste de contrôle générale pour l'auto-évaluation du Groupe ; c) l'assurance de la qualité lorsque de nouvelles sources de données sont utilisées pour la production de statistiques officielles, car il semble nécessaire de donner des orientations supplémentaires dans ce domaine ; et d) le rôle de l'assurance de la qualité dans l'intendance des données. Ensuite, le Groupe s'est d'abord concentré sur l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité et de listes de contrôle supplémentaires. Les résultats préliminaires de ces travaux, y compris une première version de la feuille de route, ont été abordés lors d'un séminaire interne organisé en décembre 2021 et présentés lors d'une manifestation organisée en parallèle de la cinquante-troisième session de la Commission de statistique, en février 2022.

4. Lors de sa réunion de mai 2022, le Groupe d'experts a accepté de soumettre le projet de feuille de route pour la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité à un examen et à une mise à l'essai plus larges ainsi que de l'achever d'ici la fin de l'année. En ce qui concerne les listes de contrôle supplémentaires et

l'assurance de la qualité lors de l'utilisation de sources de données nouvelles et administratives, le Groupe a décidé de recueillir et de passer en revue les pratiques et expériences nationales dans ce domaine. En ce qui concerne l'intendance des données et l'assurance de la qualité, le Groupe a accepté de suivre les discussions des autres groupes afin d'éviter les doubles emplois. Le Groupe a également discuté et accepté de mener une enquête sur la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité en 2022, pour donner suite à sa première enquête de 2017. Dans le cadre de l'enquête, les pays seront invités à partager leurs pratiques nationales, y compris leurs expériences et leurs pratiques en matière d'assurance de la qualité lors de l'utilisation de sources de données nouvelles et administratives.

5. Le Groupe d'experts s'est réuni cinq fois en 2021 et quatre fois en 2022. Au cours de ses réunions, le Groupe a noté que le plus grand défi en matière d'assurance de la qualité est la mise en œuvre et a également reconnu les progrès remarquables réalisés par les membres du Groupe dans ce domaine.

6. Le Groupe d'experts et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ont mené de multiples activités pour appuyer la mise en œuvre de l'assurance de la qualité, y compris l'élaboration d'outils supplémentaires. En février 2021, le Groupe a organisé une manifestation parallèle à la cinquante-deuxième session de la Commission de statistique sur le thème « Assurance de la qualité et sources de données nouvelles », en réponse aux difficultés rencontrées pour poursuivre les enquêtes régulières dans les conditions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)¹. En février 2022, le Groupe a organisé une manifestation parallèle à la cinquante-troisième session de la Commission de statistique sur ses travaux concernant la feuille de route pour la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité et des listes de contrôle supplémentaires². En juillet 2022, le Groupe a organisé un séminaire en ligne mondial sur l'instauration d'une culture de la qualité dans les organismes nationaux de statistique. Lors de la manifestation, les participants ont discuté de l'importance de la mise en commun et de la compréhension mutuelle au sein des organismes nationaux de statistique afin de gérer efficacement la qualité, ainsi que les principaux défis liés à la construction d'une culture de la qualité et les enseignements tirés des contextes nationaux spécifiques. Parmi les intervenants figuraient le Bureau national des statistiques du Royaume-Uni, le Département administratif national des statistiques (DANE) de Colombie et Statistique Canada.

7. La Division de statistique a organisé plusieurs ateliers et webinaires pour appuyer la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité. Un webinaire sur l'assurance de la qualité statistique a été organisé pour les membres du système statistique national du Qatar, à l'invitation de l'Autorité de la planification et des statistiques du Qatar, en mars 2021. Un atelier international sur la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité et du Modèle générique du processus de production statistique a été organisé par la Division en collaboration avec le Gouvernement chinois par l'intermédiaire du Bureau national de statistique (NBS) de la Chine, et avec le soutien de la Commission économique pour l'Europe³. En novembre 2022, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC), en collaboration avec la Division et la Commission économique pour l'Europe, a organisé un webinaire sur la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité et l'utilisation du Modèle générique du processus de production statistique, dans le cadre de la série de

¹ Voir <https://unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/side-events/52>.

² Voir <https://unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/side-events/53>.

³ Voir <https://unstats.un.org/unsd/methodology/dataquality/meetings/Workshop-on-the-implementation-of-NQAF-and-GSBPM>.

webinaires sur le partage d'expériences dans le domaine statistique⁴. En outre, la Division a organisé un webinaire sur la feuille de route pour la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité lors de la réunion du Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens, en novembre 2022⁵. En décembre 2022, la Division a organisé un atelier sur la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité en statistique officielle dans les pays de la région de l'Afrique, en coopération avec le Centre africain pour la statistique de la Commission économique pour l'Afrique, en mettant l'accent sur l'assurance de la qualité dans l'utilisation de sources de données administratives et d'autres sources⁶.

8. Des États Membres, des organisations internationales et régionales et des partenaires ont appuyé la traduction du *Manuel* dans les langues officielles des Nations Unies. La version française du *Manuel* a été rendue disponible avec l'appui de l'Institut national de la statistique (INS) du Cameroun⁷. La version espagnole du *Manuel* devrait être publiée début 2023, grâce aux efforts déployés par le DANE en Colombie et de l'Institut national de la statistique, de la géographie et de l'informatique (INEGI) du Mexique, avec l'appui de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le Comité national de la statistique du Kirghizistan a fourni une traduction russe du *Manuel*, avec le soutien financier de la Banque mondiale et du Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et l'appui de la Commission économique pour l'Europe.

III. Résultats de l'enquête sur la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité

9. En août 2022, les pays ont été invités à participer à l'enquête sur la mise en œuvre des cadres d'assurance de la qualité qui a été élaborée par le Groupe d'experts. Les pays ont également été invités à recueillir et à fournir des renseignements sur leurs pratiques nationales⁸. La précédente enquête avait été menée en 2017⁹. Le questionnaire était disponible en anglais, en français et en espagnol. À la mi-novembre, plus de 100 pays avaient répondu. Un dernier cycle de suivi auprès des pays qui n'avaient pas encore répondu a été lancé en novembre 2022 avec l'appui des commissions régionales. Les pays ont jusqu'à la fin du mois de décembre pour répondre.

10. Quelques premiers résultats tirés des réponses reçues à la mi-novembre sont présentés ci-dessous. Un rapport avec l'ensemble des résultats sera fourni en tant que document d'information à la Commission.

11. Selon les résultats préliminaires tirés des réponses reçues, le pourcentage de pays disposant d'un cadre national d'assurance de la qualité en statistique officielle est passé de 60 % dans l'enquête de 2017 à environ 70 % en 2022. Les pays ont cité le manque de ressources financières ou humaines, le manque d'appui dans le domaine et le manque de moyens de formation comme les principales raisons de l'absence d'un cadre national d'assurance de la qualité. Invités à définir quel type d'assistance sera nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre un tel cadre, les pays ont le plus souvent

⁴ Voir <https://www.sesric.org/event-detail.php?id=2690>.

⁵ L'enregistrement et le contenu des diapositives de la présentation sont disponibles sur le site Web du Réseau mondial.

⁶ Voir <https://unstats.un.org/unsd/methodology/dataquality/meetings/nqafws-addis-2022/>.

⁷ Voir <https://unstats.un.org/unsd/methodology/dataquality/un-nqaf-manual>.

⁸ Disponibles sur la page <https://www.surveymonkey.com/r/NQAF2022>.

⁹ Les résultats de l'enquête précédente sont disponibles ici : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/50th-session/documents/BG-Item3d-NQAF-E.pdf>.

cité : a) des ateliers ou des services consultatifs spécifiques adaptés aux besoins du pays, b) du matériel et des conseils techniques pratiques sur l'assurance de la qualité et sa mise en œuvre, c) une assistance technique pour concevoir des instruments d'assurance de la qualité et un appui pour leur mise en œuvre. Un nombre plus limité de pays a également signalé un besoin de ressources financières et humaines supplémentaires.

12. De nombreux pays qui disposent d'un cadre se sont référés au cadre national d'assurance de la qualité des Nations Unies au moment de concevoir leur propre cadre national. Les cadres les plus largement utilisés comme base pour les cadres nationaux d'assurance de la qualité sont le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et le cadre national d'assurance de la qualité des Nations Unies. Les cadres utilisés comme fondement dans la conception du cadre d'un pays sont adaptés au contexte national (et non transposés tels quels) dans la majorité des pays. Selon les résultats préliminaires, le cadre national d'assurance de la qualité couvre l'ensemble du système statistique national pour environ trois quarts des pays qui ont répondu à cette question.

13. Des questions supplémentaires ont été posées aux pays disposant d'un cadre national d'assurance de la qualité concernant sa mise en œuvre. Les résultats sont très encourageants, car ils montrent que certaines bonnes pratiques sont largement suivies. Selon les résultats préliminaires, 90 % des pays ont confirmé qu'ils avaient inclus des principes de qualité ou une référence à la qualité dans leur législation statistique nationale ou dans d'autres lois rendant obligatoire la production de statistiques à usage officiel. Un nombre tout aussi élevé de pays disposent d'une politique de qualité ou d'une déclaration d'engagement de l'organisme national de statistique en faveur de la qualité, accessible au public. Environ 95 % des pays ont procédé à une évaluation complète de la qualité de leur organisme national de statistique depuis 2018. La plupart des pays (plus de 80 %) ont procédé à une auto-évaluation. Un nombre plus restreint, mais significatif malgré tout, de pays ont procédé à un examen externe par des pairs ou à un audit interne. Certains pays ont réalisé des audits externes. Dans environ un tiers des pays, d'autres producteurs de statistiques officielles ont procédé à une évaluation complète du système de production et de diffusion des statistiques officielles depuis 2018. L'enquête a confirmé que le Modèle générique du processus de production statistique est désormais largement utilisé par les pays, plus de 80 % d'entre eux l'ayant mis en œuvre au sein de leur organisme national de statistique.

14. Les pays ont également été invités à fournir des informations sur leurs pratiques d'assurance de la qualité lors de l'utilisation de sources de données administratives ou d'autres sources pour produire des statistiques officielles. De nombreux pays utilisent des lignes directrices spéciales et des indicateurs de la qualité spécifiques, mais aussi des méthodes et des outils spécifiques, voire un cadre spécifique d'assurance de la qualité, lorsqu'ils utilisent ces données ou sources de données pour produire des statistiques officielles. Les réponses et les expériences partagées par les pays seront analysées plus en détail et les résultats seront présentés dans le document d'information.

15. De nombreux pays interrogés ont également fourni des informations sur les questions qui devraient être abordées ou approfondies par le Groupe d'experts. La majorité des commentaires portaient sur le renforcement des capacités et l'appui à la mise en œuvre.

IV. Feuille de route pour la mise en œuvre et autres outils de mise en œuvre

16. Le *Manuel* présente les recommandations des Nations Unies sur l'assurance de la qualité statistique, le cadre national d'assurance de la qualité actualisé des Nations Unies ainsi que des conseils pratiques pour sa mise en œuvre. Toutefois, il apparaît que les pays qui n'ont pas encore élaboré ou pleinement mis en œuvre un tel cadre bénéficieraient d'une feuille de route qui les guiderait étape par étape dans ce sens. L'élaboration d'une telle feuille de route a débuté en 2021 et a largement bénéficié des contributions des membres du Groupe d'experts ainsi que des travaux d'un consultant. En août 2022, une version de la feuille de route pour la mise en œuvre d'un cadre national d'assurance de la qualité a été publiée pour une mise à l'essai¹⁰ et les pays ont été informés de sa disponibilité. Depuis, la feuille de route a été présentée lors de multiples formations et a été examinée lors de l'atelier destiné aux pays de la région de l'Afrique en décembre 2022. La version actualisée du projet de feuille de route sera fournie en tant que document d'information à la Commission.

17. La feuille de route guide les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre national d'assurance de la qualité selon un processus en plusieurs étapes qui commence généralement par un atelier d'introduction pour les responsables. Il convient, lors de l'étape suivante, de clarifier l'objectif, la portée et la responsabilité en vue de l'élaboration du cadre et de procéder à un examen du contexte national et des travaux existants avant d'entamer le processus d'élaboration dudit cadre. Les étapes de mise en œuvre comprennent la mise en place de dispositifs organisationnels appropriés, une auto-évaluation, l'utilisation d'autres outils d'évaluation de la qualité, y compris l'utilisation du Modèle générique du processus de production statistique, et l'élaboration d'un plan d'amélioration. La feuille de route détermine les responsables de chaque étape.

18. En 2019, en parallèle de la publication du *Manuel*, le Groupe d'experts a publié une liste de contrôle pour l'auto-évaluation, établie sur la base du cadre national d'assurance de la qualité des Nations Unies. La liste de contrôle servira à procéder à des évaluations régulières et rigoureuses de la qualité des systèmes statistiques dans l'objectif de repérer les améliorations possibles. Elle peut également servir à réaliser une évaluation initiale à des fins didactiques ou à former du personnel sur l'assurance de la qualité. La liste de contrôle pour l'auto-évaluation a été employée lors de plusieurs ateliers de formation et s'est avérée utile et populaire. Une version en ligne devrait être disponible au début de 2023, tout comme une version interactive en ligne du *Manuel*. En août 2022, les pays ont également été informés de la disponibilité d'un module d'apprentissage en ligne d'introduction à l'assurance de la qualité¹¹.

V. Principaux axes de travail et programme de travail du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité pour 2023-2024

19. Le Groupe d'experts a pour objectif d'aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres cadres nationaux d'assurance de la qualité. Le *Manuel* est le point d'ancrage de ses efforts. Le Groupe entend y ajouter d'autres supports et mener des activités supplémentaires de promotion de l'assurance de la qualité et d'appui à sa mise en œuvre. Il voit d'un œil favorable les initiatives d'autres entités allant dans le même sens ainsi que la mise en commun de renseignements et de pratiques. L'un de

¹⁰ Voir <https://unstats.un.org/unsd/methodology/dataquality/roadmap/>.

¹¹ Voir https://unstats.un.org/unsd/methodology/dataquality/e_learning/.

ses axes de travail au cours des deux prochaines années sera la promotion du *Manuel* et des outils d'assurance de la qualité connexes, dont la liste de contrôle pour l'auto-évaluation et la feuille de route. L'un des axes thématiques de ses travaux sera la question de l'assurance de la qualité lors de l'utilisation de sources de données administratives et d'autres sources pour la production de statistiques officielles. Le Groupe examinera les pratiques nationales dans ce domaine dans le but de recenser les meilleures pratiques et d'éventuelles lignes directrices. Il coopérera et se coordonnera avec d'autres groupes, le cas échéant, afin de s'appuyer sur les initiatives existantes et d'éviter les doubles emplois.

20. Il est proposé qu'au cours des deux années à venir (2023 et 2024), le Groupe d'experts s'attelle aux activités suivantes pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité dans les pays :

- a) promouvoir le *Manuel* ;
- b) aider les pays à mettre en œuvre les cadres nationaux d'assurance de la qualité dans l'ensemble des systèmes statistiques nationaux, en tenant compte de certains besoins spécifiques comme celui d'assurer la qualité des données provenant de nouvelles sources ;
- c) tenir à jour le site Web consacré à l'assurance de la qualité de la Division de statistique ;
- d) mener à bien un programme d'activités et de manifestations dans le domaine de l'assurance de la qualité afin de poursuivre la création d'une communauté d'experts et la mise en commun des meilleures pratiques ;
- e) faire rapport à la Commission de statistique en mars 2025.

VI. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

21. **La Commission est invitée à :**

- a) **exprimer son point de vue sur les travaux du Groupe d'experts au cours des deux dernières années ;**
- b) **exprimer son point de vue sur les résultats de l'enquête menée à l'échelle mondiale sur la mise en œuvre de l'assurance de la qualité en 2022 ;**
- c) **approuver le projet de feuille de route pour la mise en œuvre ;**
- d) **examiner et approuver le projet de programme de travail et le mandat actualisé du Groupe (voir annexe).**

Annexe

Mandat actualisé du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité

1. Le Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité est chargé de :

- a) promouvoir le *Manuel des cadres nationaux d'assurance de la qualité des Nations Unies en statistique officielle* ;
- b) aider les pays à mettre en œuvre les cadres nationaux d'assurance de la qualité dans l'ensemble des systèmes statistiques nationaux, en tenant compte de certains besoins spécifiques comme celui d'assurer la qualité des données provenant de nouvelles sources ;
- c) tenir à jour le site Web consacré à l'assurance de la qualité de la Division de statistique du Département de développement économique et social du Secrétariat ;
- d) mener à bien un programme d'activités et de manifestations dans le domaine de l'assurance de la qualité afin de poursuivre la création d'une communauté d'experts et la mise en commun des meilleures pratiques ;
- e) faire rapport à la Commission de statistique en mars 2025.

2. Le Groupe d'experts est composé des membres et observateurs actuels et est ouvert à un nombre limité de pays et d'organisations supplémentaires qui souhaiteraient participer à ses travaux, tout en veillant à assurer une représentation régionale équilibrée. Les États Membres élisent deux coprésidents. La Division de statistique assure le secrétariat du Groupe d'experts.

3. Le Groupe d'experts exerce son activité par des moyens électroniques, mais des rencontres en personne peuvent être organisées si l'occasion s'en présente et si le besoin s'en fait sentir. Les frais liés à la participation au Groupe d'experts sont à la charge des participants.
